

CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICES

(ci-après dénommées « **CGS** »)

1. PREAMBULE

1.1 Les présentes CGS sont proposées par Synapse Medicine, société par actions simplifiée au capital de 35 283,93 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro 827 466 590, dont le siège social est situé au 3 rue Lafayette 33000 Bordeaux, représentée par Dr. Clément Goehrs en sa qualité de président (ci-après dénommée « **Synapse Medicine** » ou le «**Fournisseur** »).

1.2 Synapse Medicine a développé deux plateformes qui permettent d'avoir une vision complète de l'information médicamenteuse grâce à l'exploitation de données fiables et actualisées en temps réel et, pour les professionnels de la santé, faciliter la prise de décision pour sécuriser la prescription et la délivrance de médicaments. La plateforme à destination des professionnels de santé est dénommée « **Synapse Plateforme** » tandis que la plateforme à destination du grand public est dénommée « **GoodMed** » (ci-après dénommée les « **Plateformes** »).

1.3 Synapse Medicine met « Goodmed » à la disposition du grand public, des établissements de santé, des compagnies d'assurance et des mutuelles.

1.4 Synapse Medicine propose différents services à partir de « Goodmed »:

1.4.1 « Goodmed » permet au grand public d'accéder facilement à une information fiable et actualisée, afin d'avoir une meilleure compréhension des médicaments.

Avec la version gratuite, il est possible d'éditer ses médicaments de manière illimitée ainsi que d'éditer chaque élément de son profil santé dans la limite de trois changements maximum.

La version Premium permet l'accès aux fonctionnalités additionnelles suivantes :

- La possibilité d'ajouter un autre profil que celui de l'utilisateur qui s'est inscrit via la fonctionnalité Goodmed Family
- La possibilité d'éditer son profil de santé plus de trois fois
- L'accès à certaines fonctionnalités qui n'est possible que dans la version Premium Goodmed, telle que par exemple « Ma Pharmacie ».

1.5 « Goodmed » est accessible directement à distance en se connectant à travers les stores d'application. L'utilisateur peut se connecter de lui-même via un téléchargement direct ou alors via un code partenaire.

1.6 Synapse Medicine se réserve le droit de modifier les CGS, par exemple pour les adapter aux modifications législatives et réglementaires, ou modifier les fonctionnalités proposées via « Goodmed ». Synapse Medicine en informera le Client, dans la mesure du possible, dans un délai maximum d'un (1) mois avant de modifier les CGS. Par conséquent, le Client est invité à consulter régulièrement les CGS ainsi que la Charte. Si le Client refuse les CGS modifiées, il devra cesser d'accéder et d'utiliser la Plateforme. Le fait de

continuer à utiliser la Plateforme emporte l'acceptation de plein droit par le Client des CGS modifiées.

Les présentes CGS pouvant faire l'objet de modifications, les conditions applicables sont celles en vigueur et accessibles à l'adresse URL suivante : <https://www.goodmed.com> et/ou à la date de souscription indiquée sur le Term Sheet.

- 1.7 Le Client a pris connaissance de l'ensemble des modalités des services proposés par Synapse Medicine et reconnaît que cette dernière lui a communiqué l'ensemble des informations nécessaires.

EN SUITE DE QUOI, LES PARTIES ONT CONVENU CE QUI SUIT :

1. OBJET

- 1.1 Les présentes CGS ont pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles Synapse Medicine autorise le Client à accéder et utiliser « Goodmed ».

2. DEFINITIONS

- 2.1 Les termes ci-après définis auront la signification suivante :

- (i) « **Client** » désigne la personne physique, y compris agissant pour le compte d'une personne morale, ou la personne morale, professionnel de santé, qui est autorisée à accéder et à utiliser la Plateforme, en ce compris ses Utilisateurs, dans les conditions prévues au Contrat ;
- (ii) « **Charte** » : désigne la politique de confidentialité de Synapse Medicine et de protection des données personnelles des Clients et/ou Patients ;
- (iii) « **Code Partenaire** » : désigne le code permettant à un utilisateur d'accéder gratuitement ou à prix réduit à un compte personnel premium sur « Goodmed » ;
- (iv) « **Contrat** » désigne les présentes CGS ainsi que l'ensemble des documents mentionnés à l'Article 4.1 ;
- (v) « **Filiale** » désigne toute société, française ou étrangère et quelle que soit sa forme juridique, qui, directement ou indirectement, contrôle une Partie ou est sous le contrôle d'une Partie, la notion de contrôle ayant le sens défini par l'article L233-3 du Code de commerce ;
- (vi) « **Goodmed** » désigne la plateforme SaaS mise à disposition du grand public. Cette plateforme est composée de plusieurs briques technologiques qui seront à disposition et pourront être choisies et associées individuellement par chaque utilisateur.
- (vii) « **Partie(s)** » désigne individuellement ou collectivement le Client et/ou Synapse Medicine ;
- (viii) « **Patient(s)** » désigne toute personne physique âgée d'au moins 15 ans (ou de moins de 15 ans et disposant du consentement du titulaire de l'autorité parentale) à l'exclusion des Clients qui accède à la Plateforme en Accès Direct et qui utilise la Plateforme à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale, en ce compris pour le compte d'une personne physique, par exemple de son foyer, et pour laquelle le Patient garantit avoir obtenu son consentement;
- (ix) « **Service Level Agreement** » ou « **SLA** » désigne les engagements de niveau de services en lien avec la Plateforme incombant à Synapse Medicine au titre du présent Contrat et détaillés au sein de l'Annexe n°1 ;

- (x) « **Term Sheet** » désigne le document contractuel qui est éventuellement proposé par Synapse Medicine à ses clients et, en particulier, aux plateformes de télémédecine, éditeur de logiciel, compagnies d'assurance et mutuelles, cliniques et établissements de santé, groupements de pharmacie ;
- (xi) « **Utilisateur(s)** » désigne tout Patient ou toute personne physique ou morale agissant pour le compte du Client (préposé, mandataire social, etc.) disposant d'un compte personnel lui donnant accès à la Plateforme.

3. DOCUMENTS CONTRACTUELS

3.1 Les documents contractuels sont, par ordre de priorité décroissant :

- (i) les présentes CGS et la Charte;
- (ii) les annexes ;
- (iii) le cas échéant, le Term Sheet.

3.2 En cas d'incohérence ou de contradiction entre ces documents contractuels, les Parties conviennent de faire prévaloir ces documents suivant l'ordre de précedence indiqué ci-dessus.

4. ENTREE EN VIGUEUR – DUREE

4.1 Toute utilisation des Plateformes est soumise à l'acceptation préalable et au respect du présent Contrat. L'Utilisateur reconnaît avoir pris connaissance du présent Contrat et accepte sans réserve l'intégralité des stipulations du Contrat.

4.2 Le présent Contrat entre en vigueur à compter de son acceptation par l'Utilisateur. Cette acceptation se formalise en cochant une case prévue à cet effet lors de l'inscription sur l'application.

- (i) en cas d'Accès Direct, en cochant une case prévue à cet effet lors de l'inscription en ligne ;

4.3 Le présent Contrat est conclu pour une durée :

- (i) indéterminée en cas d'Accès Direct ;
- (ii) en cas de signature de Term sheet, à défaut de trois (3) ans à compter de son entrée en vigueur, ou selon la durée déterminée dans le Term sheet. Au terme de cette durée, chaque Partie pourra résilier le Contrat, sans indemnité, selon les modalités définies dans le Term Sheet.
- (iii) Si aucune résiliation n'intervient dans ce délai, le Contrat sera à défaut tacitement reconduit pour une durée identique, ou selon les modalités déterminées dans le Term Sheet.

5. RESILIATION

5.1 Résiliation pour convenance

- 5.1.1 En cas d'Accès Direct, chaque Partie dispose à tout moment de la faculté de résilier le présent Contrat, sans indemnité et sans motif. Pour effectuer sa désinscription, le Client pourra y accéder directement depuis la plateforme « Goodmed ». Toute résiliation prendra effet dès la fin du mois d'abonnement déjà entamé.

5.2 Résiliation pour faute

- 5.2.1 Sauf en cas de force majeure, chaque Partie a le droit de résilier le présent Contrat trente (30) jours après avoir notifié par LRAR à l'autre Partie d'une violation matérielle ou d'un manquement par l'autre Partie à ses obligations au titre du présent Contrat, si au terme de ces trente (30) jours la Partie fautive n'a pas mis fin à cette violation ou à ce manquement.

6. RÉTRACTATION

- 6.1 Le présent Article 7 s'applique exclusivement aux Patients.
- 6.2 Conformément à l'article L221-8 du Code de la consommation, le Patient dispose d'un droit de rétractation sans motif pendant quatorze (14) jours. Le délai de rétractation expire quatorze (14) jours à compter du lendemain du jour où le Contrat a été conclu.
- 6.3 Le Patient doit exercer son droit de rétractation en informant le Fournisseur de sa décision de se rétracter en envoyant, avant l'expiration du délai susmentionné, le formulaire standard de rétractation figurant à l'Annexe n°2 ou toute autre déclaration non équivoque exprimant son intention de se rétracter (par exemple, lettre recommandée avec avis de réception, télécopie ou courrier électronique).
- 6.4 En cas de rétractation, le Fournisseur remboursera tous les paiements reçus du Patient sans retard injustifié et, en tout état de cause, au plus tard quatorze (14) jours à compter du jour où le Fournisseur a été informé de la rétractation du Patient. Le Fournisseur utilisera les mêmes moyens de paiement que ceux utilisés par le Patient pour l'achat, à moins que le Patient n'accepte d'utiliser un autre mode de remboursement. En tout état de cause, ce remboursement n'entraînera aucun frais pour le Patient.

7. REPRESENTATIONS

- 7.1 Chaque Partie représente, garantit et s'engage envers l'autre Partie comme suit :
- (i) chaque Partie dispose de la capacité et du pouvoir de conclure le présent Contrat ;
 - (ii) les personnes signant le présent Contrat au nom d'une Partie ont été dûment habilitées ;
 - (iii) le présent Contrat et les obligations résultant des présentes lient la Partie et sont opposables à l'autre Partie selon les stipulations prévues aux présentes et ne méconnaissent et ne méconnaîtront les termes de tout autre accord, ou tout jugement ou ordonnance d'un tribunal, auquel la Partie serait partie à l'instance ;
 - (iv) il n'existe aucune procédure en cours ou imminente qui, à la connaissance de la Partie, menace, ou peut avoir une incidence défavorable importante sur le présent Contrat ou sur la capacité de la Partie à remplir ses obligations en vertu du présent Contrat ;
 - (v) chaque Partie n'a retenu aucune information qui est nécessaire pour l'exécution effective des obligations contractuelles en vertu du présent Contrat, les renseignements fournis à l'autre Partie sont complets, véridiques et exacts au meilleur de sa connaissance et de sa croyance.
- 7.2 Chaque Partie reconnaît que l'autre Partie a conclu le présent Contrat sur la base des déclarations, garanties et engagements énoncés dans le présent Article.

8. ACCES A LA PLATEFORME

- 8.1 L'utilisation de « Goodmed » nécessite de disposer des équipements matériels adéquats et d'une connexion au réseau internet. L'Utilisateur reconnaît et accepte que l'intégralité des frais y afférents, en ce compris notamment les frais liés aux fournisseurs d'accès internet, sont à sa charge exclusive et que le Fournisseur n'assume aucune responsabilité à cet égard.
- 8.2 L'accès aux Plateformes est subordonné à l'inscription préalable de l'Utilisateur qui doit créer son espace personnel en remplissant le formulaire d'inscription en ligne.
- 8.3 L'Accès Direct suppose les prérequis minimum techniques nécessaires à l'utilisation optimum de la solution suivants :
- l'installation de l'application mobile et la réalisation des mises à jour lorsqu'elles sont proposées.
 - Une version d'OS minimum : iOS 11.0 ou Android 5.1
 -
- 8.4 L'Utilisateur aura accès aux services des Plateformes à compter de la validation de son inscription par le Fournisseur.

9. OBLIGATIONS

9.1 Obligations communes

- 9.1.1 Chaque Partie s'engage à collaborer de bonne foi avec l'autre Partie.
- 9.1.2 Chaque Partie s'engage à informer promptement l'autre Partie de tout événement dont elle aurait connaissance qui pourrait affecter l'exécution du Contrat.

9.2 Obligation de l'Utilisateur

- 9.2.1 L'Utilisateur s'engage à :
- (i) respecter les termes du Contrat et, le cas échéant, se porte fort du respect du Contrat par les Utilisateurs ;
 - (ii) utiliser la Plateforme dans le respect des règles déontologiques et professionnelles applicables lorsqu'il s'agit d'un professionnel de la santé ;
 - (iii) régler, le cas échéant, le paiement des sommes indiquées à l'Article 19 au bénéfice du Fournisseur.

9.3 Obligations de Synapse Medicine

- 9.3.1 Synapse Medicine fait ses meilleurs efforts pour fournir les services en conformité avec les termes du Contrat et avec les meilleures pratiques du secteur et dans le strict respect des dispositions du Code de la santé publique et du Code de déontologie médicale.

10. RESPONSABILITE

- 10.1 Synapse Medicine est tenu aux termes du présent Contrat d'une obligation de moyens. L'Utilisateur reconnaît que Synapse Medicine met à sa disposition un service d'aide à la prescription et d'information sur le bon usage des médicaments et qu'il n'est aucunement tenu de suivre les recommandations fournies par l'intermédiaire des Plateformes. Il est rappelé en tant que de besoin que les médecins conservent,

conformément à l'article R. 4127-8 du Code de la santé publique, toute liberté dans leurs prescriptions qui seront celles qu'ils estiment les plus appropriées en la circonstance. L'utilisation de « Goodmed » ne saurait donc aucunement remplacer les professionnels de santé et constituer le fondement exclusif permettant de justifier une décision médicale telle qu'un arrêt, une modification ou une suspension du traitement. Les professionnels de santé demeurent personnellement responsables de tous les actes et décisions relevant de leur activité professionnelle et particulièrement de leurs choix thérapeutiques. Lorsqu'il s'agit d'un professionnel de la santé, le Client demeure personnellement responsable d'éventuels manquements aux règles professionnelles et déontologiques et fera son affaire personnelle de toute action disciplinaire qui serait engagée à son encontre du fait d'un acte, d'un comportement ou d'une attitude contraire à la déontologie et aux règles professionnelles. Lorsqu'il s'agit d'un Patient, l'Utilisateur reconnaît par conséquent que l'utilisation de « Goodmed » ne saurait aucunement se substituer, en tout ou partie à l'information, aux conseils et au suivi personnalisés fournis par les professionnels de santé compétents, habituellement en charge du suivi du patient, conformément à leurs obligations professionnelles, légales et déontologiques.

- 10.2 Aucune Partie n'est responsable envers l'autre Partie en vertu du présent Contrat de tout dommage indirect subi par l'autre Partie (notamment mais non exclusivement les dommages portant atteinte à l'activité, perte de revenus, perte d'économies ou de bénéfices subies par l'autre Partie), quel que soit le fondement de l'action tendant à obtenir réparation et peu importe si les Parties n'ignoraient pas que de tels dommages puissent survenir.
- 10.3 Le Fournisseur ne peut être tenu pour responsable des conséquences résultant d'une mauvaise utilisation de « Goodmed » par les Utilisateurs et, de manière générale, du non-respect des CGS. Une mauvaise utilisation de « Goodmed » par les Utilisateurs pourrait par exemple être le fait de se connecter avec le mauvais profil. Dans le cas où la responsabilité du Fournisseur serait recherchée en raison d'un manquement par les Utilisateurs, dans toute la mesure permise par la loi, le Client ou le Patient s'engage à le garantir contre toute condamnation prononcée à son encontre ainsi qu'à le rembourser de l'ensemble des frais, notamment les honoraires d'avocats, engagés pour sa défense.
- 10.4 Dans la mesure où une telle exclusion ou limitation n'est pas interdite par la loi applicable, aucune des Parties n'exclut ou ne limite sa responsabilité envers l'autre Partie en vertu du présent Contrat pour toute perte, causée en raison de :
- (i) une négligence grave ou une faute intentionnelle;
 - (ii) la fraude, déclaration frauduleuse ou inconsidérée ;
 - (iii) la mort ou des blessures ;
 - (iv) la violation de l'Article 8 (Représentations) ;
 - (v) la violation de l'Article 12 (Confidentialité) ; ou
 - (vi) la violation de l'Article 13 (Propriété Intellectuelle).
- 10.5 Sans préjudice de l'Article 11.4, à titre de condition essentielle et déterminante sans laquelle le Fournisseur n'aurait pas conclu le Contrat, la responsabilité du Fournisseur à l'égard du Client au titre du présent Contrat est limitée pour une année contractuelle donnée, à un montant total égal à 20.000 euros tous sinistres et/ou préjudices confondus. Le présent Article 11.5 ne s'applique pas pour les Patients.

11. CONFIDENTIALITE ET DONNEES PERSONNELLES

- 11.1 Chacune des Parties s'engage à :

- (i) tenir confidentielles toutes les informations qu'elle recevra de l'autre Partie, en faisant preuve au moins du même degré de vigilance que celui dont elle fait preuve pour protéger ses propres informations confidentielles ;
 - (ii) ne pas divulguer les informations confidentielles de l'autre Partie à un tiers à quelque titre que ce soit, à l'exception des employés ou agents des Parties pour les besoins liés à l'exécution du présent Contrat.
- 11.2 Nonobstant ce qui précède, aucune des Parties n'aura d'obligation quelconque à l'égard d'informations qui :
- (i) seraient tombées ou tomberaient dans le domaine public ;
 - (ii) seraient connues de la Partie les recevant avant que l'autre Partie ne les lui divulgue ;
 - (iii) seraient légitimement reçues d'un tiers non soumis à une obligation de confidentialité ;
 - (iv) devraient être divulguées en vertu de la loi ou sur ordre d'un tribunal (auquel cas elles ne devront être divulguées que dans la mesure requise et, dans la mesure du possible, après en avoir prévenu par écrit la Partie les ayant fournies).
- 11.3 Les obligations des Parties à l'égard des informations confidentielles demeureront en vigueur pendant toute la durée du Contrat et pendant trois (3) ans à compter de son expiration ou de sa résiliation pour quelque motif que ce soit.
- 11.4 Protection des données personnelles

Dans le cadre de l'exécution du Contrat, chaque Partie s'engage (i) à se conformer à l'ensemble des dispositions légales et réglementaires applicables, en particulier le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 (ci-après, le « RGPD ») et (ii) à imposer des obligations identiques à son personnel ainsi qu'à tous tiers sous son contrôle (y compris ses sociétés affiliées et ses sous-traitants, s'il en existe).

Les Parties garantissent que toutes les données personnelles qu'elles pourront détenir et se communiquer l'une à l'autre, ou auxquelles elles pourront avoir accès dans le cadre ou à l'occasion de la mise en œuvre du Contrat, ont été obtenues et sont utilisées de manière à garantir une sécurité et une confidentialité appropriées, y compris en ce qui concerne la prévention de tout accès non autorisé à ces données.

Ainsi, chaque Partie s'engage à (i) mettre en œuvre les dispositions techniques et organisationnelles permettant de garantir la protection des données personnelles détenues par la Partie concernée contre tout accès non autorisé ainsi que contre toute violation, perte, divulgation non autorisée ou destruction fortuite, et à (ii) alerter l'autre Partie avant l'expiration d'un délai de 72 heures maximum, si l'une de ces hypothèses se réalise, afin que celle-ci puisse alerter les personnes physiques concernées.

Les modalités de traitement par Synapse Medicine des données personnelles en qualité de responsable de traitement et/ou sous-traitant sont déterminées dans la Charte.

12. PROPRIETE INTELLECTUELLE

- 12.1 Le Fournisseur demeure le propriétaire exclusif de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur « Goodmed », l'ensemble du contenu accessible sur « Goodmed » – incluant notamment les textes, données, graphismes, fichiers, images, photographies, vidéos, logos, logiciels, base de données et marques – ainsi que sur son savoir-faire.

- 12.2 Le Contrat ne saurait s'analyser, de quelque manière que ce soit, comme transférant au Client des droits de propriété intellectuelle relatifs à tout ou partie de « Goodmed », et/ou au contenu accessible sur « Goodmed » et/ou au savoir-faire du Fournisseur, comme la capacité pour le Client à acquérir du savoir-faire issu de celui du Fournisseur.
- 12.3 Le Fournisseur consent au bénéfice du Client pour la durée du présent Contrat une licence personnelle d'utilisation non transférable, non exclusive et non cessible sur « Goodmed » pour un accès depuis le territoire du Client.
- 12.4 Le Client s'engage :
- (i) à ne pas tenter de copier, adapter, traduire, modifier, décompiler « Goodmed » sans le consentement écrit et préalable du Fournisseur ;
 - (ii) à ne pas vendre, utiliser, communiquer directement ou indirectement « Goodmed » sans le consentement écrit et préalable du Fournisseur ;
 - (iii) à ne pas utiliser « Goodmed » à d'autres fins que celles prévues au titre du Contrat.
- 12.5 Le Client reconnaît irrévocablement que « Goodmed » est constituée d'une ou plusieurs bases de données mis à disposition par le Fournisseur en qualité de producteur desdites bases de données au sens des dispositions des articles L.341-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Dès lors, conformément aux dispositions de l'article L. 342-1 du même Code, sans préjudice d'une utilisation par le Client au bénéfice du Patient, le Client comme le Patient s'interdisent de procéder à :

- l'extraction par transfert permanent ou temporaire de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu d'une ou plusieurs des bases des données accessibles sur « Goodmed » sur un autre support, par tout moyen et sous toute forme que ce soit, en ce compris à des fins d'utilisation ou de consultation par un média et/ou un procédé(s) non autorisé(s) par le Fournisseur ;
 - la réutilisation, par la mise à la disposition du public de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu d'une ou plusieurs des bases des données accessibles sur « Goodmed », quelle qu'en soit la forme, y compris par un lien hypertexte, un média et/ou un procédé(s) non autorisé(s) par le Fournisseur ;
 - la constitution, l'édition, la maintenance, la mise à jour, l'importation, l'exportation, la mise à disposition de tiers, à titre gracieux ou onéreux, et la participation aux actes précités, d'une base de données concurrente issue de tout ou partie d'une ou plusieurs des bases de données du Fournisseur ;
 - la visualisation sur un écran par un autre procédé ou média que ceux par lesquels le Fournisseur entend divulguer « Goodmed »;
 - D'une manière générale, toute extraction, utilisation, stockage, reproduction, représentation ou conservation, directe ou indirecte, partielle ou totale, y compris en mémoire tampon ou temporaire, qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu d'une ou plusieurs des bases de données du Fournisseur, commise par l'un des procédés visés ci-dessus est strictement prohibée, y compris par un média non autorisé par le Fournisseur.
- 12.6 A l'issue du Contrat pour quelque motif que ce soit, l'Utilisateur s'engage à ne plus utiliser « Goodmed » et à restituer sans délai tous les supports appartenant au Fournisseur, ou à première demande du Fournisseur à procéder à leur destruction et à en justifier dans les plus brefs délais au Fournisseur.

13. GARANTIE

13.1 Le Fournisseur déclare et garantit à l'Utilisateur que :

- (i) « Goodmed » est détenue en pleine propriété et/ou en licence par le Fournisseur ;
- (ii) « Goodmed » ne fait l'objet, à la connaissance du Fournisseur, d'aucun recours de tiers, notamment toute action en contrefaçon et/ou en concurrence déloyale. Le Fournisseur garantit l'Utilisateur dans les conditions qui suivent contre toute action tendant à interdire ou restreindre l'utilisation de « Goodmed » sous réserve de la notification, dans les meilleurs délais, par l'Utilisateur au Fournisseur, de toute réclamation, action ou demande précédant une telle réclamation, action.

13.2 Si l'Utilisateur notifie par écrit et dans les meilleurs délais au Fournisseur l'existence d'une réclamation amiable ou judiciaire d'un tiers fondée sur le fait que « Goodmed » porterait atteinte à des droits de tiers, le Fournisseur s'engage à assurer à ses frais la défense contre toute action de ce type et notamment à intervenir volontairement à toute instance et à payer l'ensemble des dommages et intérêts et autres sommes objet des condamnations qui pourraient être mis à la charge de l'utilisateur, ainsi que les frais de justice raisonnables de l'Utilisateur.

13.3 En cas de décision frappée d'exécution provisoire ou exécutoire de plein droit (tel qu'un référé), les stipulations précédentes seront également applicables, sous réserve de la décision de justice définitive qui sera rendue. En cas de recours annulant la décision ou de restitution par le tiers, l'Utilisateur remboursera au Fournisseur le trop-perçu.

13.4 Pour pouvoir bénéficier des garanties précitées, l'Utilisateur doit :

- (i) Notifier, dans les meilleurs délais, par écrit au Fournisseur l'existence d'une réclamation ou d'un procès,
- (ii) Lui fournir sa collaboration (aux frais de la Partie poursuivie),
- (iii) Ainsi que toutes les autorisations nécessaires à assurer la défense du dossier, transiger ou poursuivre.

Aucun accord transactionnel ne pourra intervenir sans l'accord respectif de chacune des Parties.

13.5 En complément de ce qui précède, le Concédant s'engage, à ses frais et selon son choix, à :

- (i) Obtenir en justice ou à titre transactionnel pour l'Utilisateur le droit de poursuivre l'utilisation de « Goodmed » ;
- (ii) Remplacer la partie concernée de « Goodmed » par d'autres services équivalents et ne constituant pas une atteinte à un droit d'un tiers ;
- (iii) Modifier « Goodmed » et/ou les services de telle façon qu'ils ne constituent plus une atteinte à un droit d'un tiers, sans que lesdites modifications n'affectent de manière substantielle les fonctionnalités ;
- (iv) Résilier le Contrat, sans droit à indemnité.

Les dispositions précédentes constituent l'énumération des seuls recours dont disposera l'Utilisateur et délimitent la responsabilité du Fournisseur à cet égard, à l'exclusion de tout dommage et intérêts auquel pourrait prétendre l'Utilisateur.

13.6 Cependant, le Fournisseur n'indemnise l'Utilisateur en aucune façon si les réclamations formulées par des tiers sont causées par :

- (i) Une mauvaise utilisation, une modification ou une adaptation de « Goodmed » par l'Utilisateur qui trouve pour cause exclusive la réclamation précitée ;
- (ii) Le défaut de mise en œuvre par l'Utilisateur des préconisations du Fournisseur et dans la mesure où ledit défaut est à l'origine de la réclamation précitée ;
- (iii) L'utilisation par l'Utilisateur de « Goodmed » en combinaison avec des logiciels et/ou données qui ne sont pas la propriété et/ou concédés par le Fournisseur et qui trouvent pour cause la réclamation précitée ;
- (iv) L'utilisation, la commercialisation ou la mise à disposition de « Goodmed » au bénéfice d'un tiers, et plus généralement en contravention avec les termes du Contrat ;
- (v) Des informations, des instructions, de l'Utilisateur et/ou un tiers et qui trouvent pour cause la réclamation précitée.

14. NIVEAUX DE SERVICES

14.1 Disponibilité de « Goodmed »

- 14.1.1 Le Fournisseur est tenu, au titre d'une obligation de moyens, d'assurer la disponibilité de « Goodmed » la Plateforme selon le taux de disponibilité prévu au sein du SLA.
- 14.1.2 L'Utilisateur reconnaît que les contraintes du réseau internet ne permettent pas au Fournisseur de garantir la sécurité, la disponibilité et l'intégrité des transmissions de données effectuées par l'intermédiaire des systèmes de communication. Le Fournisseur ne garantit donc pas à l'Utilisateur que « Goodmed » fonctionne sans interruption, dysfonctionnement ou toute autre erreur liée aux contraintes du réseau internet. Le Fournisseur ne saurait être responsable en cas d'indisponibilité de « Goodmed » qui serait dû à des dysfonctionnements du réseau internet ou à tout autre événement échappant à son contrôle.
- 14.1.3 En cas d'indisponibilité du système, le Fournisseur s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles possibles pour pallier à l'interruption de service.
- 14.1.4 Le Fournisseur peut interrompre momentanément le fonctionnement de « Goodmed » afin d'effectuer des opérations de maintenance, de mises à jour d'améliorations ou faire évoluer le contenu de « Goodmed », en ce compris les services. Le Fournisseur s'engage à faire tout ce qui est en son pouvoir pour fixer ces périodes d'indisponibilité en dehors des heures de travail

normales et s'engage, dans la mesure du possible, à informer préalablement l'Utilisateur.

- 14.1.5 Le Fournisseur peut interrompre momentanément le fonctionnement de « Goodmed », à tout moment et sans préavis, notamment pour des raisons de sécurité.

14.2 **Correction des anomalies**

- 14.2.1 Le Fournisseur s'engage à assurer la maintenance de « Goodmed » pendant la durée du Contrat et, en particulier, à corriger les anomalies conformément au SLA.

14.3 **Mise à disposition des nouvelles fonctionnalités**

- 14.3.1 Le Fournisseur pourra mettre à la disposition des Utilisateurs les nouvelles fonctionnalités de « Goodmed » rendues accessibles de manière générale à l'ensemble des clients du Fournisseur. Il appartient au Client d'utiliser la dernière version à jour de « Goodmed ».

14.4 **Mise à jour de la base de données**

- 14.4.1 L'Utilisateur est informé que « Goodmed », utilisant l'intelligence artificielle, alimente ses résultats à partir de plus de dizaines de milliers de notices de médicaments. Les algorithmes parcourent en permanence des dizaines de milliers de documents afin de faire ses meilleurs efforts pour obtenir une information fiable et actualisée.

- 14.4.2 Synapse Medicine s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour garantir des informations à jour concernant l'usage des médicaments, conformes aux recommandations de bonnes pratiques et aux données acquises de la science. Cependant, l'Utilisateur est informé que Synapse Medicine ne peut pas exclure des omissions ou la présence d'informations erronées sur « Goodmed », en raison notamment de la complexité et du volume des informations à traiter.

15. **SECURITE**

- 15.1 Le détail des mesures de sécurité mises en place par le Fournisseur au sein de la Plateforme sont décrites dans la Charte.
- 15.2 L'Utilisateur et Synapse Medicine exercent une responsabilité conjointe concernant la sécurité des identifiants et mots de passe permettant aux Utilisateurs d'accéder à « Goodmed », conformément à l'article 32 du RGPD.
- 15.3 Le Client déclare et reconnaît que les identifiant et mot de passe précités sont strictement personnels à chaque Utilisateur et s'engage à ce titre à les (faire) conserver confidentiels et ne pas les transmettre à des tiers. L'Utilisateur est le seul autorisé à accéder et utiliser « Goodmed » à l'aide de ses identifiant et mot de passe. Tout accès à « Goodmed » avec lesdits identifiants et mot de passe sera réputé de plein droit avoir été effectué par le Client, et ce sous sa responsabilité.

Dès lors, en cas de perte, de vol ou tout acte frauduleux à l'égard des identifiant et/ou mot de passe, le Client doit en informer sans délais Synapse Medicine et, le cas échéant, justifier de son identité par tous moyens. Dans les meilleurs délais de la réception de la notification précitée, Synapse Medicine adressera un courrier électronique à l'Utilisateur lui permettant de mettre à jour ses identifiant et/ou mot de passe.

Si Synapse Medicine a des motifs légitimes de penser que la sécurité de « Goodmed » est violée et/ou qu'une mauvaise utilisation de tout ou partie des fonctionnalités de « Goodmed » est due à une utilisation non autorisée des identifiant et mot de passe, Synapse Medicine pourra suspendre temporairement l'Accès à l'application pour préserver l'intégralité de « Goodmed » et des données puis, si nécessaire, exiger la modification par l'Utilisateur de ses identifiant et mot de passe.

- 15.4 L'Utilisateur s'engage à :
- (i) faire ses meilleurs efforts pour empêcher tout accès non autorisé à « Goodmed » et, dans le cas où il aurait connaissance d'un(e) tel(le) accès ou utilisation, l'Utilisateur s'engage à informer sans délai le Fournisseur ;
 - (ii) à ne rendre « Goodmed » accessible à un tiers à quelque titre que ce soit, sans l'autorisation préalable du Fournisseur ;
 - (iii) à ne pas utiliser « Goodmed » en méconnaissance des droits des tiers à quel titre que ce soit ;
 - (iv) à ne pas créer une fausse identité ou tenter d'une autre manière de tromper un tiers sur l'identité, la source ou l'origine de toute communication ;
 - (v) à ne pas interférer, perturber ou tenter d'accéder sans autorisation à tout système, serveur, réseau ou compte informatique auquel il n'a pas l'autorisation d'accéder ou à un niveau dépassant son autorisation ;
 - (vi) à ne pas disséminer ou transmettre tout virus informatique ou programme malveillant.

15.5 L'Utilisateur garantit le Fournisseur dans l'hypothèse où la responsabilité du Fournisseur serait engagée du fait de la violation des obligations de l'Utilisateur stipulées dans le présent Article 16.4.

16. SERVICE CLIENT

16.1 Les Utilisateurs peuvent contacter le service client, via l'onglet « aide » figurant au sein de « Goodmed » ou par courriel en s'adressant à support@goodmed.com en indiquant leur nom, numéro de téléphone, l'objet de sa demande et le numéro de la commande concernée.

17. HEBERGEMENT DE LA PLATEFORME

17.1 Le Fournisseur se charge, sous sa responsabilité et en son nom, de l'hébergement de « Goodmed », tel que décrit en Annexe n°4.

17.2 A ce titre, le Fournisseur est responsable du stockage et de la sécurité des données hébergées sur « Goodmed », en ce compris les données de santé personnelles au sens du RGPD des Patients collectées et traitées par le Client.

17.3 Le Fournisseur s'engage et garantit le Client :

- (a) héberger les données de santé personnelles des Patients qu'il traite, en ce compris au nom et pour le compte du Client, sur des serveurs certifiés et sécurisés, conformément aux dispositions de l'article L.111-8 du Code de la santé publique ;
- (b) traiter les données de santé personnelles des Patients exclusivement en lien avec l'exécution de la prestation d'hébergement ;

(c) veiller à la stricte confidentialité des données de santé personnelles des Patients ;

17.4 Le Client demeure exclusivement responsable de l'information des Patients relative à l'hébergement des données de santé personnelles les concernant qui est réalisé par le Fournisseur.

17.5 En cas de résiliation du Contrat dans les conditions prévues à l'Article 6, le Fournisseur s'engage à restituer les données de santé personnelles à l'Utilisateur, sans coûts additionnels, et garantit ne conserver aucune copie desdites données, sauf en archivage intermédiaire dans les conditions de la Charte.

18. CONDITIONS FINANCIERES

18.1 Prix

18.1.1 Synapse Medicine propose différentes formules pour l'utilisation de « Goodmed » en Accès Direct :

(a) Offre Gratuite : l'Utilisateur peut, entre autres, gratuitement éditer de manière illimitée ses médicaments et éditer chaque élément de son profil santé sans la limite de trois (3) modifications maximum

(b) Offre Premium : l'Utilisateur peut, entre autres, éditer de manière illimitée ses médicaments et éditer chaque élément de son profil santé de manière illimitée également.

18.1.2 Lorsque l'utilisation de « Goodmed » est payante, les prix correspondant à l'utilisation de la Plateforme sont détaillés en Annexe 3.

18.1.3 En cas d'Accès Direct, Synapse Medicine peut modifier unilatéralement le prix correspondant à l'utilisation de « Goodmed ». Dans cette hypothèse, le Fournisseur s'engage à informer l'Utilisateur dans un délai raisonnable pour être en mesure, le cas échéant, de résilier le Contrat conformément à l'Article 6.1.

18.1.4 Lorsque le client est un Patient, toutes les sommes affichées en ligne et stipulées dans le Contrat sont stipulées toutes taxes comprises.

18.1.5 Lorsque le client n'est pas un Patient, toutes les sommes stipulées dans le Contrat sont indiquées hors taxes. Dans cette hypothèse, le Client doit payer toutes les éventuelles taxes, notamment, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), la retenue à la source, les droits de douane et autres taxes gouvernementales ou tout autre impôt exigible.

18.2 Paiement

18.2.1 Lorsque le client est un Patient, celui-ci est informé que la validation de sa commande implique l'obligation de payer le prix indiqué. Le règlement des factures est effectué par chèque bancaire ou virement bancaire, à réception de la facture chaque mois. Il est également possible d'opter pour un prélèvement mensuel automatique qui sera prélevé à la date de l'inscription.

18.2.2 Lorsque le client n'est pas un Patient, en cas de retard de paiement, le Fournisseur peut facturer, à partir de la date à laquelle le Client ne respecte pas la date de paiement de la facture, des intérêts de retard égal à trois fois le taux d'intérêt légal. Le Client remboursera également au Fournisseur les coûts associés au recouvrement des sommes dues, conformément à l'article D441-5 du Code de commerce.

19. DIVERS

19.1 Assurances

19.1.1 Le Fournisseur s'engage à souscrire et à maintenir en vigueur pendant toute la durée du Contrat une police d'assurance auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable et établie en France pour toutes les conséquences pécuniaires de leur responsabilité civile professionnelle, délictuelle et/ou contractuelle du fait de dommages corporels, matériels et immatériels causés à l'autre Partie et à tout tiers dans le cadre de l'exécution du présent Contrat.

19.2 Cession

19.2.1 Le présent Contrat ne pourra faire l'objet d'une cession totale ou partielle, à titre onéreux ou gracieux, par l'une des Parties, sans l'accord préalable et écrit de l'autre Partie.

19.2.2 Par exception à l'Article 20.2.1, Synapse Medicine peut céder tout ou partie du Contrat à une Filiale, sous réserve d'en informer préalablement le Client dans un délai raisonnable.

19.3 Sous-traitance

19.3.1 Le Fournisseur est autorisé à sous-traiter tout ou partie de ses prestations au titre du Contrat sans le consentement préalable de l'Utilisateur.

19.3.2 En cas de recours à des sous-traitants, le Fournisseur demeurera entièrement responsable de l'exécution de ses obligations au titre du présent Contrat.

19.4 Publicité

19.4.1 Nonobstant l'Article 12, le Fournisseur est autorisé à utiliser le nom ainsi que le logo du Client à titre de référence commerciale en particulier sur son site web.

19.4.2 Toute autre publicité ou communication de quelque nature que ce soit est soumise au consentement écrit préalable des deux Parties.

19.5 Force majeure

19.5.1 Dans le cas d'un événement de force majeure, la responsabilité des deux Parties sera écartée en cas de non-exécution du présent Contrat.

19.5.2 Sauf convention contraire des Parties, en présence d'un cas de force majeure durant plus de trois (3) mois ce Contrat prendra automatiquement fin.

19.5.3 Les Parties conviennent que les cas de force majeure seront ceux habituellement retenus par la jurisprudence des tribunaux français.

19.6 Intégralité

19.6.1 Le présent Contrat constitue l'intégralité des accords entre les Parties, qu'ils soient écrits ou oraux, eu égard à son objet, et remplace l'ensemble des déclarations, garanties, promesses, propositions et/ou accords antérieurs entre les Parties.

19.7 **Indépendance**

- 19.7.1 Les Parties reconnaissent agir chacune pour leur compte comme des parties indépendantes l'une de l'autre.
- 19.7.2 Le présent Contrat ne constitue ni une association, ni une franchise, ni un mandat donné par l'une des Parties à l'autre Partie.
- 19.7.3 Aucune des Parties ne peut prendre un engagement au nom et pour le compte de l'autre Partie.
- 19.7.4 Chacune des Parties demeure seule responsable de ses actes, allégations, engagements, prestations, produits et personnel.

19.8 **Nullité**

- 19.8.1 Si une clause du Contrat est, ou devient inapplicable, pour quelque raison que ce soit, les Parties conviennent que cela est sans incidence sur les autres clauses du contrat qui restent en vigueur. Dans ce cas, les Parties tenteront de remplacer immédiatement cette clause par une autre clause applicable de façon à ce qu'elle corresponde au mieux au contenu juridique et économique du Contrat.

19.9 **Survivance**

- 19.9.1 Les clauses déclarées comme survivantes après la fin du présent contrat, pour quelque motif que ce soit, continuent à s'appliquer jusqu'au terme de leur objet particulier. Il en est ainsi notamment de l'Article 11 (responsabilité), de l'Article 12 (confidentialité) et de l'Article 13 (propriété intellectuelle).

19.10 **Non-renonciation**

- 19.10.1 Le fait, pour l'une des Parties, de ne pas se prévaloir ou de tarder à se prévaloir de l'application d'une clause du Contrat ne saurait être interprété comme une modification de ce contrat ou une renonciation à se prévaloir de cette clause à l'avenir.

19.11 **Notifications**

- 19.11.1 Toutes notifications devant être effectuées dans le cadre du présent Contrat seront considérées comme réalisées si elles sont faites par lettre recommandée avec avis de réception aux adresses correspondant à leur siège social ou à leur adresse personnelle.

19.12 **Titres**

- 19.12.1 En cas de difficultés d'interprétation résultant d'une contradiction entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses et l'une quelconque des clauses, les titres seront déclarés inexistantes.

19.13 **Avenant**

- 19.13.1 Synapse Medicine se réserve le droit de modifier à tout moment le présent Contrat. Dans cette hypothèse, le Fournisseur s'engage à informer le Client dans un délai raisonnable pour être en mesure, le cas échéant, de résilier le Contrat conformément à l'Article 6.1.
- 19.13.2 En cas de signature de TermSheet, toute modification du présent Contrat fera l'objet d'un avenant écrit et signé par les deux Parties.

19.14 Conciliation

- 19.14.1 En cas de litige, les Parties s'obligent à tenter de se concilier préalablement à toute action en justice.
- 19.14.2 A cette fin, la Partie demanderesse devra notifier les éléments du litige à l'autre Partie par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en exposant les motifs de ce litige.
- 19.14.3 A la réception de cette lettre s'ouvrira une phase de conciliation d'une durée de trente (30) jours calendaires pendant laquelle les Parties s'efforceront de résoudre à l'amiable le litige.
- 19.14.4 Au terme de ce délai, si les Parties ne sont pas parvenues à se concilier, chacune des Parties pourra saisir la juridiction compétente.
- 19.14.5 Le présent Article 20.14 ne s'applique pas lorsque le client est un Patient.

19.15 Médiation

- 19.15.1 Lorsque le client est un Patient et en cas de litige relatif au présent Contrat, celui-ci a le droit, conformément aux articles L 611-1 et suivants du Code de la consommation, de recourir à une procédure de médiation et de saisir le médiateur suivant : MedicyS, 73 boulevard de Clichy, 75009 Paris tél.: 01 49 70 15 93.

19.16 Loi applicable

- 19.16.1 Le présent Contrat sera régi par la loi française.
- 19.16.2 Il en est ainsi pour les règles de fond et les règles de forme et ce, nonobstant les lieux d'exécution des obligations substantielles ou accessoires.

19.17 Compétence juridictionnelle

- 19.17.1 Tout différend pouvant naître relativement au présent contrat sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Bordeaux (à l'exclusion des dispositions relevant de la propriété intellectuelle et portées devant le Tribunal judiciaire de Bordeaux), et ce nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgence ou pour les procédures conservatoires, en référé ou par requête. Le présent Article 20.17 ne s'applique pas lorsque le client est un Patient.

En deux (2) exemplaires originaux dont un (1) exemplaire pour chacune des Parties.

| | |
|----------------------|--|
| Pour la société [•]: | Le : Représentée par : En qualité de : |
|----------------------|--|

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|

Pour la société : Synapse Medicine

Le :

Représentée par Dr. Clément Goehrs

En qualité de président

ANNEXE 1 : ACCORD DE NIVEAUX DE SERVICES (SLA)

Synapse Medicine Type de service :

- **Le type de service à fournir :**
 - Disponibilité et bon fonctionnement des widgets Synapse
 - Disponibilité et bon fonctionnement des applications
 - Réponse aux requêtes du Client par les APIs

Le Client bénéficie de toutes les mises à jour de données et corrections apportées au service.

Toutes les nouvelles fonctionnalités feront l'objet de nouvelles versions du service qui seront fournies au Client.

- **Le niveau de performance souhaité des services :**
 - Le taux mensuel de disponibilité des widgets et APIs garanti est de 96 % (soit moins de 29h d'indisponibilité sur une période de 30 jours glissants)

Les étapes à suivre pour signaler les problèmes du service :

En cas de difficultés, ou d'interruption de service :

- Le contact se fera par email 24H/24H 7j/7j à : support@goodmed.com
- L'équipe support s'engage à vous répondre dans les 24H00 ouvrés par email, ou téléphone si renseigné

Le Fournisseur s'engage à corriger les anomalies affectant la Plateforme (ci-après dénommées : « **Anomalie**»). La qualification des Anomalies est réalisée par l'équipe support du Fournisseur selon les définitions suivantes :

- « **Anomalie bloquante** » : anomalie rendant impossible l'utilisation normale d'une fonction essentielle du service sans solution de contournement trouvée,
- « **Anomalie majeure** » : anomalie bloquante faisant l'objet d'une solution de contournement,
- « **Anomalie mineure** » : anomalie qui n'est ni une anomalie bloquante ou une anomalie majeure.

Dès réception d'une demande, l'équipe support s'engage à prendre toute mesure de nature à en permettre la correction conformément aux niveaux de services ci-dessous :

- Anomalie bloquante ou majeure : résolution sous 48h ouvrées
- Anomalie mineure : résolution sous les meilleurs délais

ANNEXE 2 : MODÈLE DE FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

(Ce formulaire est exclusivement destiné aux Patients qui souhaitent se rétracter du Contrat)

A l'attention de Synapse Medicine 3 rue Lafayette 33000 Bordeaux et dont le numéro de télécopie est le [•] et dont l'adresse électronique est le [•]

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la prestation de services ci-dessous :

Commandé le (*)/reçu le (*) :

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :

(*) Rayez la mention inutile.

ANNEXE 3 : CONDITIONS FINANCIERES

Il existe une version gratuite (offre basic) et une version premium pour le grand public. La formule premium réservée au grand public est de 5,90 euros HT par mois.